

Cabinet médical

Local mixte :
Habitation et
activité professionnelle

Local professionnel
par destination ou
changement d'usage

Existant au 1^{er} janvier 2007

Création après le 1^{er} janvier 2007

ERP 1^e à 4^e catégorie

ERP 5^e catégorie

Changement de
destination
d'autres locaux

Changement de
destination de
locaux d'habitation

Pas d'obligation de
mise au normes
d'accessibilité

Mise au normes
d'accessibilité obligatoire
au 1^{er} janvier 2015**

Mise au normes
du neuf immédiate
(de tous les m²)*

Mise au normes
d'accessibilité obligatoire
avant le 1^{er} janvier 2011

(**) possibilité de déposer un
agenda de travaux avant 27/09/15

(*) ERP 1^e à 4^e catégorie